

Les femmes en première ligne

Manifestation en France contre les viols collectifs (7 mars 2003).
La violence affecte les femmes partout dans le monde, indépendamment
du milieu socioculturel. © Gamma/Katz

Les femmes se trouvent en première ligne du mouvement mondial de défense des droits humains : elles travaillent activement à la promotion, à la protection et à la défense de ces droits dans le monde entier. Parmi ces femmes, on trouve des militantes et des professionnelles, mais aussi des victimes d'atteintes aux droits humains et leurs familles. Elles ont été à l'origine du mouvement de défense des droits humains dans de nombreuses parties du globe. Elles ont étudié et rendu publiques diverses atteintes aux droits civils et politiques, ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels. Bien souvent, elles ont mis en évidence les causes, manifestations et conséquences de telles atteintes en matière de genre.

Ces femmes jouent également un rôle central dans la défense de groupes spécifiques, notamment les femmes et les fillettes, les minorités ethniques et religieuses, les réfugiés et les personnes déplacées, les syndicalistes, ainsi que les lesbiennes, gays, et personnes bisexuelles et transgenres. Elles s'opposent à l'impunité généralisée caractérisant toutes les formes de violence contre les femmes, et luttent pour promouvoir le droit de vivre à l'abri de toute violence liée au genre. Elles aident d'innombrables victimes d'atteintes aux droits humains à obtenir justice. En particulier, elles dirigent des projets visant à soutenir les victimes de discriminations et d'abus sexuels ou d'autres formes de violence visant spécialement les femmes.

Les défenseuses des droits humains sont exposées à la marginalisation, aux préjugés et à la violence. Leur sécurité et leur bien-être sont menacés à plus d'un titre : en tant que défenseuses des droits humains, parce qu'elles sont des femmes



et en tant que personnes remettant en cause les stéréotypes sociaux en matière de genre. Elles peuvent subir des agressions de la part des États, des groupes politiques, de leur milieu social et parfois même de leurs compagnons ou de leurs parents.

Les gouvernements et les mouvements sociaux font rarement une priorité des droits défendus par ces femmes, ce qui nuit à la crédibilité et à la légitimité de leur lutte. Des défenseuses des droits humains ont été tuées, enlevées ou ont « disparu » en raison de leurs activités. Ces femmes doivent également faire face à des agressions spécifiques (harcèlement sexuel et viol, entre autres).

Parfois, elles sont contraintes de fuir leur pays pour se protéger. Ce faisant, elles rencontrent souvent des obstacles liés à leur condition de femmes.

Passez à l'action – Changez les choses

Appelez votre gouvernement à reconnaître les droits des militantes réfugiées ou déplacées.

Demandez à votre gouvernement :

- de veiller à ce que toutes les femmes défenseuses des droits humains qui demandent asile aient accès à une procédure équitable et satisfaisante comprenant une assistance juridique et des services d'interprétation adéquats. Rappelez aux autorités que toute personne a le droit de demander asile et de l'obtenir, et que les femmes défenseuses des droits humains ne doivent pas être renvoyées vers un pays où elles risquent de subir de graves atteintes aux droits humains ;
- de préciser quelles mesures ont été prises pour que les lois, politiques et pratiques relatives au droit d'asile prennent en compte les besoins spécifiques des femmes défenseuses des droits humains.

Pour en savoir plus sur le travail d'Amnesty International dans ce domaine, consultez la page <http://web.amnesty.org/pages/refugees-index-fra>.

Ce que vous pouvez faire

- Je voudrais prendre part à la campagne *Halte à la violence contre les femmes*. Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements.
- Je souhaite devenir membre d'Amnesty International. Merci de m'adresser des indications détaillées.
- Je désire faire un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

Carte de crédit n° :

Date d'expiration :

Notez les trois derniers chiffres du n° inscrit au dos de votre carte, près de la signature :

Montant :

NOM :

ADRESSE :

Signature :



amnesty
international

HALTE
À LA VIOLENCE
CONTRE
LES FEMMES



Index AI : ACT 77/032/2005

**Formulaire à transmettre à Amnesty International,
à l'adresse ci-dessus :**

OU à Amnesty International, Secrétariat international,
Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW, Royaume-Uni
Vous pouvez également vous rendre sur le site Internet d'Amnesty International,
à l'adresse suivante : <http://web.amnesty.org/actforwomen/index-fra>



Défendre le droit des femmes réfugiées
Défendre les femmes qui défendent les droits

Le droit de défendre...

les droits humains

La Déclaration des Nations unies sur la protection des défenseurs des droits de l'homme a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1998 ; elle reconnaît le droit de défendre les droits humains et exhorte les États à protéger cette activité, ainsi que les personnes agissant dans ce domaine. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette déclaration, le bureau du représentant spécial du secrétaire général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a été créé en avril 2000.

La représentante spéciale, Hina Jilani, a souligné le rôle des femmes défenseuses des droits humains et les difficultés auxquelles elles doivent faire face. Dans son rapport de 2002 à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, elle a notamment indiqué : « ... *quoique ces femmes soient aussi engagées que les hommes dans la défense des droits de la personne et des droits des victimes de violations des droits de l'être humain, il existe des aspects spécifiques à leur situation de femmes qui défendent les droits de la personne.* » Et, plus loin : « ... *elles s'exposent [...] à des risques spécifiques à leur sexe, qui viennent s'ajouter aux risques encourus par les hommes.* »

Vivre ses convictions

Layla Mohammed



Layla Mohammed, Bagdad, Irak, 29 septembre 2003.
© Rick McDowell/Mary Trotochaud, AFSC

« J'ai toujours su que je reviendrais à Bagdad et que je continuerais à travailler pour les droits des femmes. »

De la fuite à l'exil

Après neuf années d'exil, Layla Mohammed est finalement revenue chez elle. « *J'ai toujours su que je reviendrais à Bagdad et que je continuerais à travailler pour les droits des femmes* », déclare-t-elle. C'est pourtant à cause de ce travail que Layla a dû quitter l'Irak.

En 1991, alors qu'elle était menacée d'emprisonnement, Layla s'est enfuie avec son mari dans le nord de l'Irak sous contrôle kurde, puis a rejoint la Turquie. Finalement, elle a obtenu le statut de réfugiée en Australie. Dans ce pays, Layla a continué à lutter pour les droits des femmes et a notamment lancé une association des femmes irakiennes. Son amie et collègue, Yanar Mohammad, a développé le réseau au Canada, où elle s'était exilée. « *Nous estimions que notre tâche était de défendre les femmes en Irak et de faire pression sur le gouvernement pour préserver les droits des femmes* », précise Layla.

Travailler pour l'avenir

En 2003, Layla, Yanar et d'autres exilées sont revenues au Kurdistan irakien afin d'aider à la reconstruction du pays. Elles savaient que, à la suite du renversement du régime baasiste, l'Irak serait dans une situation chaotique. Mais elles n'avaient pas prévu qu'en raison de l'instabilité civile et politique du pays, la vie des femmes connaîtrait une dégradation supplémentaire.

Depuis, avec l'aide de Yanar et d'autres femmes, Layla a créé l'Organisation pour la liberté des femmes. Tous les jours, elle rencontre des femmes qui ont un besoin urgent d'aide ou de protection. Tout en traitant ces multiples demandes, Layla continue à travailler pour un avenir où les droits des femmes seront inscrits dans la nouvelle constitution et les nouvelles lois irakiennes.

Envers et contre tout

Des militantes exilées luttent pour les droits humains

HALTE
À LA VIOLENCE
CONTRE
LES FEMMES



Dans le monde entier, des femmes défenseuses des droits humains ont dû fuir le lieu où elles vivaient, parfois même leur pays, parce qu'elles avaient agi au nom de victimes.

Chassées de leur foyer par les réactions hostiles, elles deviennent des réfugiées ou des personnes déplacées. Elles continuent pourtant à lutter pour les droits humains, ce qui peut encore aggraver leur situation.

Lorsqu'elles recherchent une protection, les femmes défenseuses des droits humains doivent faire face à de nombreux obstacles. Certaines sont emprisonnées, torturées, voire tuées. D'autres n'ont pas la possibilité de fuir, du fait de lois discriminatoires, d'un manque de moyens économiques ou de contrôles des migrations restrictifs. Elles sont donc condamnées à vivre sous la menace constante de l'État, de groupes politiques armés ou de leurs propres familles.

Les femmes qui parviennent à fuir leur pays d'origine, souvent en payant des contrebandiers ou des trafiquants, risquent d'être blessées ou de mourir dans des embarcations ou des

camions surchargés, lors du trajet vers une destination qu'elles espèrent plus sûre. Elles sont également exposées au viol ou à l'exploitation, dans les pays qu'elles traversent ou une fois arrivées dans un pays d'accueil.

Luttant contre les difficultés socioéconomiques, en butte à des attaques contre leur intégrité physique et mentale, les femmes défenseuses des droits humains réfugiées doivent également subir les conséquences de certains vides juridiques. Pas plus la Convention sur les réfugiés des Nations unies que d'autres instruments des droits humains ne reconnaissent explicitement la nécessité d'une protection internationale pour ces femmes. Les lois, politiques et pratiques concernant le droit d'asile intègrent rarement une dimension relative au genre. De ce fait, des défenseuses des droits humains se voient refuser le statut de réfugié ou une autre forme de protection,





alors qu'elles courent de graves dangers. Dans les pays d'accueil, les autorités peuvent également sous-estimer les risques de persécution auxquels sont exposées les défenseuses des droits humains ayant fui leur pays d'origine après avoir transgressé des normes sociales sexistes.

Malgré toutes les difficultés endurées avant, pendant et après leur fuite, de nombreuses femmes poursuivent courageusement leur lutte contre l'injustice ; d'autres commencent à œuvrer pour les droits humains après avoir quitté leur pays. Certaines peuvent devenir défenseuses des droits humains dans les camps de réfugiés ou les camps pour personnes déplacées. D'autres créent des organisations pendant leur exil. Les obstacles sont nombreux mais la volonté de ces femmes est encore plus forte.

Pour elles, la justice est primordiale.

Photo de couverture – Marguerite Barankitse, Burundaise qui dirige l'ONG humanitaire Maison Shalom. On l'appelle l'Ange du Burundi en raison du travail qu'elle accomplit sans relâche auprès des enfants réfugiés dont les vies ont été ravagées par la guerre ou le sida. Au cours des douze dernières années, elle a aidé plus de 10 000 enfants de diverses origines, atteints par la guerre civile au Burundi et les conflits qui ont déchiré cette région. © UNHCR/N. Tsinonis

Ci-dessus – Une famille partage un matelas dans un abri temporaire pour réfugiés à Algo Agrio, Équateur, après avoir fui les affrontements en Colombie (juillet 1999).

© Scott Dalton/Network

Prendre tous les risques

Sarah

« Elle a été contrainte de boire dans un bol posé sur le sol et a dû assister aux séances de torture d'autres prisonniers. »



Face à la guerre et aux traditions discriminatoires, les femmes forment la catégorie la plus exposée du Soudan. © Evelyn Hockstein/Polaris

Emprisonnements et passages à tabac

Étudiante et militante au Soudan, Sarah (son prénom a été modifié) organisait des meetings et des manifestations pacifiques. Elle rédigeait également des bulletins critiquant la politique gouvernementale. Elle a facilité l'accès de professionnels de la santé à des zones rurales pauvres, et organisé des débats pour les étudiants, notamment sur l'interdiction de certains livres dans les bibliothèques des universités. Par son action, elle résistait aux violentes pressions exercées sur elle pour qu'elle accepte les restrictions que le Front national islamique imposait aux femmes. En raison de ses activités, Sarah a été enfermée à trois reprises dans une « *maison fantôme* », un lieu privé et secret utilisé pour maintenir en détention et torturer des personnes. Elle y a subi des violences sexuelles, a été menacée et battue. Elle a été contrainte de boire dans un bol posé sur le sol et a dû assister aux séances de torture d'autres prisonniers.

Malgré la menace d'une nouvelle détention, elle a décidé de poursuivre ses activités. Toutefois, sa vie étant en grave danger, elle a finalement dû fuir le Soudan.

Lutter pour se faire reconnaître

Au Royaume-Uni, elle a suivi une longue et difficile procédure afin d'obtenir le statut de réfugiée. Sans se décourager, Sarah a continué de travailler inlassablement avec des organisations féminines et des groupes de défense des droits humains pour améliorer la vie des femmes au Royaume-Uni et au Soudan. Elle a également mené un travail de réaction à la crise et de collecte de fonds pour les pays africains, et aidé une célèbre organisation de défense des enfants.

Sarah a finalement été reconnue comme réfugiée au Royaume-Uni. Sa lutte pour les droits des femmes au Soudan continue.